



Commune de VAUX LES PRES

Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 3 avril 2015

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés
le vendredi 3 avril 2015 à 20h30,
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 27 mars 2015.

Présents :

Gérard BOURQUIN, Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine LAGRANGE, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD,

Excusés : Alain ROUSSELOT (pouvoir à Bernard GAVIGNET), Renée LEGUIN.

Secrétaire de séance : René GIRARD

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 13 février 2015.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

2- Vote du Compte Administratif 2014 (Commune-Assainissement-CCAS).

Rappel : les comptes administratifs correspondent aux mandatements des crédits, débits et opérations d'ordre (ex. virements budgétaires) réalisés au cours de l'exercice 2014.
Les comptes administratifs doivent être votés en l'absence du Maire.

Commune :

	2013	2014				2015
	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de clôture	Reste à réaliser 2014
FONCTIONNEMENT	149 979,57	233 849,27	152 157,18	81 692,09	81 692,09	-
INVESTISSEMENT	- 165 817,66	251 222,17	109 290,10	141 932,07	- 23 885,59	4 518,00

Assainissement :

	2013	2014				2015
	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de clôture	Reste à réaliser 2014
FONCTIONNEMENT	10 876,34	64 377,25	65 963,39	- 1 586,14	9 290,20	-
INVESTISSEMENT	124 054,26	44985,52	38133,16	6 852,36	130 906,62	-

CCAS :

	2013	2014			
	Résultat	Recettes	Dépenses	Résultat	Résultat de clôture
FONCTIONNEMENT	1003,36	1500,00	1701,59	- 201,59	801,77

Décision : En l'absence du maire, les comptes administratifs de la commune, d'assainissement et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

3- **Vote du Compte de Gestion 2014 (Commune-Assainissement-CCAS).**

Rappel : les comptes de gestion correspondent aux écritures passées par le percepteur. Ils doivent être en parfaite cohérence avec les comptes administratifs

Décision : En parfaite concordance avec le compte administratif, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

4- **Affectation du résultat 2014 (Commune-Assainissement).**

Après avoir approuvé les comptes administratifs et de gestion, le Conseil municipal procède à l'affectation des résultats :

Commune :

Excédent de Fonctionnement de :	81 692,09 €
Déficit d'investissement de :	23 885,59 €
Reste à réaliser investissement de :	4 518,00 €

Affectations comme suit :

Section d'Investissement Dépenses

- Chapitre 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » : 23 885,59 €

Section d'Investissement Recettes

- Chapitre 10 « Excédent de fonctionnement » : 28 403,59 € (soit : 23 885,59 + 4 518,00)

Section de Fonctionnement Recettes

- Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » : 53 288,50 € (soit : 81 692,09 – 28 403,59)

Assainissement :

Excédent d'exploitation de	9290,20 €
Excédent d'investissement de	130906,62 €

Affectations comme suit :

Section d'Exploitation Recettes

- Chapitre 002 « Excédent antérieur reporté » : 9290,20 €

Section d'Investissement Recettes

- Compte 001 « Excédent antérieur reporté » : 130906,62 €

CCAS :

Excédent de fonctionnement de :	801,77 €
---------------------------------	----------

Affectation au chapitre 002 « excédent antérieur reporté »

Décision : Les affectations présentées sont approuvées à l'unanimité.

5- **Taux des taxes locales 2015.**

M. le Maire propose de reconduire pour l'année 2015 les taux d'imposition des taxes locales. Il rappelle que ces taux sont inchangés depuis 2013.

- taxe d'habitation : 11,04 %
- taxe sur le foncier bâti : 11,16 %
- taxe sur le foncier non bâti : 20,59 %

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité les taux de taxes locales pour 2015.

6- **Vote du Budget Primitif 2015 (Commune-Assainissement-CCAS).**

Commune :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	301 899,04	301 899,04
INVESTISSEMENT	614 619,68	614 619,68

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

Assainissement :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	75 760,08	75 760,08
INVESTISSEMENT	178 101,46	178 101,46

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

CCAS :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 300,00	2 300,00

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité le budget présenté

7- **Renouvellement du contrat Jeannin Sandrine.**

Madame Sandrine JEANNIN bénéficie depuis le 1^{er} mai 2013 d'un contrat de travail renouvelable chaque année sur 6 ans, pour la gestion de la salle André Belgy et le ménage des locaux de l'école et de la mairie (fonction « agent technique »).

Il est proposé la reconduction pour un an.

Le temps de travail est fixé à 11h par semaine (en moyenne pondérée annuelle).

Décision : Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de Mme JEANNIN pour une durée d'un an.

8- Adhésion au service Commun d'instruction des Actes du Droit des Sols de la CAGB

Rappel : En application des dispositions de la loi « ALUR » de 2014, la CAGB met en place un service mutualisé d'instruction des actes de droit des sols qui se substituera, dès le 1^{er} juillet 2015, au service qui était jusqu'à présent rendu par la DDT (Direction départementale des territoires). Ce nouveau service commun, sera désormais facturé aux communes.

Après les avis émis par les communes qui la composent (cf. conseil de décembre 2014) la CAGB a finalisé la convention de transfert de l'instruction des dossiers de droit du sol. Elle a notamment revu à la baisse les montants forfaitaires à charge des communes selon les différents types d'actes, désormais fixés à :

Types d'actes	Coût de la mission
Certificats d'urbanisme (CUB)	128 €
Autorisations de travaux	128 €
Déclarations préalables	224 €
Permis de démolir	224 €
Permis de construire (maison individuelle)	320 €
Permis de construire « à enjeux »	960 €
Permis d'aménager	960 €

A cette mission d'instruction dite « de base », s'ajoute un forfait optionnel pour le suivi des autorisation, des formalités d'affichage, d'implantation, contrôles et suivi de chantier etc. (facturé à 60€ par dossier).

Il est proposé d'adhérer au service commun pour l'ensemble des actes sauf pour les dossiers ne générant pas de taxe d'aménagement dont l'instruction resterait assurée par la commune. Il s'agit essentiellement des déclarations préalables de travaux portant sur des opérations ne créant pas de surface taxable (ex. remplacement de fenêtres, création de clôtures...)

Décision : Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun pour l'ensemble des actes ainsi que pour le forfait optionnel. S'agissant des Déclarations préalables, les dossiers ne générant pas de taxe d'aménagement resteront instruits par la commune.

9- Contractualisation emprunt bancaire.

Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement prévues sur 2015, il est nécessaire de recourir à un emprunt de 220 000€. La situation financière très saine de la commune permet d'en absorber l'amortissement sur une période de 15 années sans obérer le budget communal.

Quatre organismes bancaires ont été contactés proposant des conditions sensiblement différentes . La Caisse d'Epargne propose le taux le plus faible à 1,62% pour des échéances constantes trimestrielles de 4 137€.

Décision : Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 220 000€ auprès de la Caisse d'épargne. Il autorise le maire à signer le contrat avec cet organisme.

Questions diverses

- **Archives communales :** 620 kg d'archives ont été éliminées le 5 mars à l'usine d'incinération de Planoise.

- **Urbanisme** : contrôles de conformité des travaux effectués pour deux dossiers de permis de construire (travaux achevés ou en cours)
- **Eclairage** : un transformateur rue du château sera déplacé dans une armoire électrique
Les travaux de remplacement des luminaires par de l'éclairage à LED sont en voie de finition.
Le réglage de l'intensité des led sera revu.
- **Voirie** : démarrage des travaux de réparation de la chaussée et des aménagements sécurité sur la RD 216 (Grande rue) ;
La commission voirie a réuni les riverains concernés par le projet de réparation de la RD216 et route de Villers Buzon. Lors de cette entrevue une proposition de système de ralentissement des véhicules a été suggérée à l'entrée de la commune route de Villers Buzon. Des essais sont en cours pour valider le type et l'emplacement de ce système de ralentissement.
- **Environnement** : Pas de vente de bois enregistrée sur le budget 2014 donc aucune CVO (contribution volontaire obligatoire) à régler en 2015.
Le nombre de communes adhérentes au SICA se réduit. Le SICA finance le Relais assistantes maternelles, l'EMICA (école de musique) et le Réseau d'échanges de savoirs.
Devis à venir pour les commandes de fleurs pour 2015 (plantation prévue 23 mai).
Les travaux d'évacuation des pneus au niveau du dépôt sauvage sur la RD67 vont être réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00

Le 4 avril 2015

1e Maire

B. GAVIGNET

